Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_146_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-146-2026

Objet : Tarification sociale de l'eau 2026 – Aide eau

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_146_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-146-2026

Rapporteur : Monsieur Arnaud LE BRETON

Objet : Tarification sociale de l'eau 2026 – Aide eau

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de la séance du 12 mai 2022, le conseil d'agglomération a délibéré pour une poursuite du dispositif aide eau dans le cadre de la tarification sociale de l'eau sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération jusqu'au 31 décembre 2026.

Depuis 2022, et pour chaque année jusqu'en 2026, la dotation annuelle allouée pour l'ensemble du territoire est de 40 200€. Ce montant est proratisé en fonction du nombre de bénéficiaires RSA au 31 décembre de l'année N-1 pour chaque commune. Un forfait de 150€ est ajouté à chaque dotation afin de garantir un seuil minimum d'aide par collectivité, ce qui élève la dotation globale à 45 000€.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le montant d'aide proposé en 2026 pour chaque commune ayant signé la convention.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_146_2026-DE

Dotations 2026 attribuées par collectivité au prorata du nombre d'allocataires RSA en décembre 2025

Communes	Nombre de bénéficiaires RSA décembre 2025		Répartition enveloppe 2026	Dotation finale 2026 (abondée de 150 € par ccas)	Rappel de l'enveloppe attribuée en 2025
	Nombre	Part	40 200 €	150 €	
BINIC Etables Sur Mer	91	2,64 %	1062	1 212	1 119
HILLION	44	1,28 %	514	664	494
LA HARMOYE	6	0,17 %	70	220	236
LA MEAUGON	18	0,52 %	210	360	334
LANFAINS	7	0,20 %	82	232	150
LANGUEUX	134	3,89 %	1 564	1 714	1 831
LANTIC	11	0,32 %	128	278	322
LE BODEO	0	0,00 %	0	150	211
LE FOEIL	7	0,20%	82	232	236
LE LESLAY	0	0,00 %	0	150	260
LE VIEUX BOURG	0	0,00%	0	150	150
PLAINE HAUTE	8	0,23%	93	243	285
PLAINTEL	38	1,10 %	444	594	616
PLEDRAN	81	2,35 %	945	1095	1 021
PLERIN	238	6,91 %	2 778	2 928	2 764
PLOEUC L'HERMITAGE	51	1,48 %	595	745	702
PLOUFRAGAN	280	8,13%	3 268	3 418	3 488
PLOURHAN	24	0,70 %	280	430	383
PORDIC	94	2,73 %	1 097	1 247	1 279
QUINTIN	71	2,06 %	829	979	800
SAINT-BIHY	0	0,00 %	0	150	150
SAINT-BRANDAN	26	0,75%	303	453	408
SAINT-BRIEUC	1886	54,76 %	22 014	22 164	22 569
SAINT-CARREUC	21	0,61 %	245	395	481
SAINT-DONAN	10	0,29 %	117	267	273
SAINT-GILDAS	0	0,00 %	0	150	150
SAINT-JULIEN	23	0,67 %	268	418	420
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	57	1,66 %	665	815	874
TREGUEUX	123	3,57 %	1436	1586	1 524
TREMUSON	26	0,75 %	303	453	506
TREVENEUC	9	0,26 %	105	255	236
YFFINIAC	60	1,74 %	700	850	727
TOTAL	3444	100 %	40 200	45 000	45 000

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_146_2026-DE

DELIBERATION

VU la loi n°98-657 DU 29 JUILLET 1998, relative à la lutte contre les exclusions ;

VU la loi n°2011-156 du 7 février 2011, relative à la solidarité dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement :

VU la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau dite loi "Brottes" ;

VU la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 (article 196) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'article 1er de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 codifiée à l'article L.210-1 du Code de l'Environnement,

VU les délibérations DB-058-2019 et DB-107-2022 actant la mise en place de l'Aide Eau,

Le Bureau statutaire saisi le 11 juin 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE
LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

ADOPTE la poursuite du dispositif Aide Eau dans le cadre de la Tarification Sociale de l'Eau.

APPROUVE les montants de la répartition selon le tableau exposé ci-dessus.

DECIDE dans le cadre de la poursuite du dispositif de la Tarification Sociale de l'Eau, d'attribuer au titre de l'année 2026, à chacun des 32 CCAS, une dotation dont le montant total est de 45 000 €, définie selon la clé de répartition suivante :
- Un montant de 40 200 € est réparti entre les 32 CCAS, proportionnellement à la part de bénéficiaires du RSA dans la commune, comparé au territoire de l'agglomération,
- Il est ajouté à chaque dotation, calculée de manière précitée, un forfait de 150 € par commune afin d'assurer un montant minimum de dotation à chaque CCAS.

DIT que les crédit sont inscrits au budget annexe 2026 de l'eau.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_146_2026-DE